

de ses Vaisseaux envoyez ou prêts à partir à 105. non compris les Brigantins & les Fregates; qu'elle a expédié de riches Cargaisons; & que malgré la multitude & la vivacité de ses opérations, ses écritures ont été trouvées dans l'ordre le plus exact; qu'à l'égard de l'administration qui lui a été confiée au dedans du Royaume elle a augmenté le produit des Fermes & le recouvrement des Recettes par le bon ordre établi. mais que pour rendre de plus en plus l'établissement de la Compagnie solide & avantageux, ils estimoient qu'il convenoit diminuer le nombre des Actions, & de les réduire à 200000. au lieu de 600000. Que la Compagnie en ayant retiré près de 300000. & étant en état de retirer ce qui manque pour remplir ce nombre, il ne restoit pour l'exécution de ce projet que d'éteindre tant lesdits 300000. Actions appartenans à la Compagnie, que les 100000. qui appartiennent à S. M. lesquelles étant un bénéfice fait par S. M. la Compagnie esperoit que S. M. voudroit bien lui donner cette nouvelle marque de faveur, ce qui mettroit la Compagnie en état par de nouvelles opérations de s'acquiescer envers S. M. & la Banque, de retirer par ce moyen une quantité de Billets de Banque, & de les réduire au nombre que S. M. jugeroit nécessaire pour soutenir la Circulation & le Commerce. Oûi le Rapport, &c. S. M. a ordonné.

ART. I. Que par les Srs. Pellerier, des Forts, d'Ormesson, & Landivisiau il sera dressé Procès verbal du nombre des Sousscriptions & Primes, & des Actions par elle retirées ou converties en Billets de Banque.